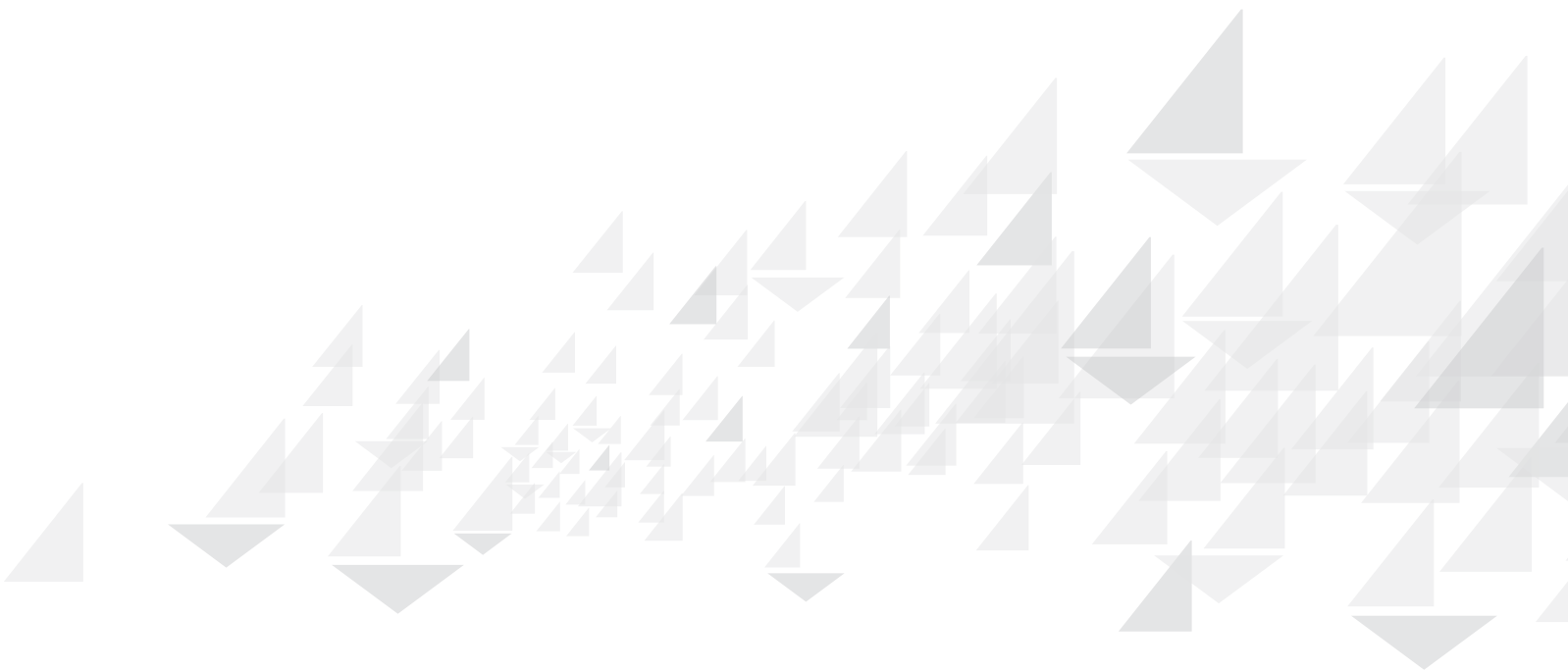


Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport annuel de Messer Canada Inc.
pour l'exercice financier 2025



Introduction

Conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« Loi »), Messer Canada Inc. (« Messer ») a rédigé ce rapport pour décrire ses efforts, nouveaux et continus, visant à combattre le travail forcé et le travail des enfants dans ses opérations et chaînes d'approvisionnement. Il s'agit du rapport initial (non révisé) de Messer pour l'exercice financier 2025.

Messer, une société canadienne, est un fournisseur de premier plan de gaz industriels et médicaux ainsi que de produits d'équipement connexes. Son siège social est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada, et elle opère dans les secteurs de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail. Le numéro d'entreprise de Messer est le 100769629RC0004, et celui de la société est le 11278932.

Bien qu'elle soit privée, Messer se qualifie comme entité sous la Loi car elle fait des affaires et possède un lieu d'affaires et des actifs au Canada.

Messer respecte également les seuils liés à la taille prévus par la Loi car, pour au moins l'un de ses deux derniers exercices financiers, Messer détenait au moins 20 millions de dollars en actifs, a généré des revenus d'au moins 40 millions de dollars et employait en moyenne au moins 250 employés.

Messer est considérée comme une entité déclarante au sens de la Loi, puisqu'elle produit des biens au Canada ou ailleurs et importe également des biens produits à l'extérieur du Canada.

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants, conformément au paragraphe 11(1) de la Loi

Au cours de l'exercice financier 2025, Messer a pris, maintenu ou élargi les mesures suivantes afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants à toutes les étapes de (i) sa production de biens au Canada ou ailleurs, et (ii) la production de biens qu'elle importe au Canada :

- Réalisé une évaluation interne des risques de recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation,
- Collecté des informations sur le recrutement des travailleurs et maintenu des contrôles internes pour garantir que tous les travailleurs sont recrutés volontairement,
- Élaboré et mis en œuvre des politiques et des processus de protection de l'enfance,
- Élaboré et mis en œuvre des normes, des codes de conduite et/ou des listes de vérification en matière de conformité visant à prévenir le travail forcé et/ou le travail des enfants,
- Assure le suivi et la surveillance des fournisseurs,
- Élaboré et mis en œuvre des mécanismes de traitement des plaintes,
- Développé et mis en œuvre des matériaux de formation et de sensibilisation portant sur le travail forcé et/ou le travail des enfants,
- Collaboré avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.

Informations supplémentaires répondant aux sept exigences du paragraphe 11(3) de la Loi

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Veillez consulter l'Introduction ci-dessus pour une discussion sur la structure et les activités.

La chaîne d'approvisionnement de Messer peut être divisée en deux grandes catégories : (i) les gaz industriels et médicaux et (ii) les produits d'équipement. La chaîne d'approvisionnement de Messer pour les gaz industriels et médicaux implique plusieurs étapes :

1. Production et approvisionnement des matières premières : Les gaz sont soit produits, soit achetés auprès de fournisseurs fiables et réputés.
2. Production : Messer produit une gamme de gaz, y compris l'oxygène, l'azote, l'argon, l'hydrogène, les gaz spéciaux, etc.
3. Stockage et manutention : Les gaz produits sont stockés dans des conteneurs appropriés et gérés conformément à des protocoles de sécurité rigoureux afin d'assurer le maintien de leur qualité et de leur sécurité.
4. Distribution : Le réseau logistique implique des modes de transport spécialisés, y compris des camions-citernes cryogéniques et des bouteilles haute pression, garantissant une livraison rapide aux clients de divers secteurs.
5. Applications finales : Les gaz sont fournis à des secteurs tels que la santé, la fabrication, l'énergie et la transformation alimentaire, où ils sont utilisés dans des applications allant des traitements médicaux aux processus de fabrication industrielle.

La chaîne d'approvisionnement de Messer pour les produits d'équipement, qui incluent les équipements et les accessoires utilisés avec les gaz, suit une approche structurée :

1. Sélection des fournisseurs : Messer collabore avec des fabricants fiables et réputés pour s'approvisionner en produits d'équipement de haute qualité, tels que du matériel de soudage, des équipements de sécurité et des appareils à gaz
2. Approvisionnement : Le processus d'approvisionnement est géré de manière à assurer l'efficacité des coûts, la livraison ponctuelle, le respect des normes de qualité et la conformité réglementaire.
3. Gestion des stocks : Des pratiques efficaces de gestion des stocks sont employées pour maintenir des niveaux de stock optimaux, réduire les délais et garantir la disponibilité des équipements de soudage et de sécurité essentiels.
4. Distribution : Un cadre logistique robuste soutient la distribution des équipements de soudage et de sécurité par divers canaux, y compris des livraisons directes aux clients et via notre réseau de centres de distribution et de succursales de vente au détail.
5. Soutien et service à la clientèle : Le service après-vente aide à garantir que les clients peuvent utiliser les des équipements de soudage et de sécurité de manière efficace et sécuritaire dans leurs applications respectives.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Messer intègre une conduite responsable des affaires dans ses politiques et ses systèmes de gestion et a mis en place des politiques et des processus de diligence raisonnable afin de contrer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants.

Le travail forcé et le travail des enfants sont abordés dans la section 2 du Code de conduite de Messer (**Code de conduite de Messer**), la section 6.6 du Supplément du Code des Amériques (**Supplément du Code des Amériques**), la section sur les droits de l'homme et les normes de travail du Code de conduite pour les fournisseurs de Messer (**Code de conduite pour les fournisseurs de Messer**), et dans la Déclaration de principes sur les droits de l'homme et les conditions de travail chez Messer (**Déclaration de principes sur les droits de l'homme et les conditions de travail chez Messer**).

De plus, Messer se conforme au Code et à la Loi sur les normes d'emploi provinciale. Cela fixe les conditions de base de l'emploi, y compris l'âge, dans chaque province. Cela est également vérifié par notre processus de vérification des antécédents avant la date d'embauche.

Risques identifiés

En 2024, Messer a achevé le processus à recenser, au mieux de ses connaissances, les segments de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque de recours au travail forcé et au travail des enfants en tenant compte des secteurs dans lesquels elle exerce ses activités, des types de produits qu'elle fabrique, achète et distribue, ainsi que de l'emplacement de ses activités, de ses opérations et de ses installations. Aucun changement n'est survenu à l'égard de ces activités ou chaînes d'approvisionnement en 2025. Messer continuera d'identifier de nouveaux risques à mesure qu'ils se présentent.

Messer a évalué les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement liées au secteur de notre entreprise pour la fabrication, le commerce de gros et le commerce de détail.

Messer estime que le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans la production/importation de gaz industriels/médicaux est faible, compte tenu de la nature de l'industrie et du fait que la plupart de ces gaz sont produits/sourcés au Canada et aux États-Unis.

Par conséquent, dans le cadre de la gestion des risques identifiés liés à ses chaînes d'approvisionnement, les efforts de Messer se concentrent particulièrement sur les produits d'équipement importés. Ces produits comprennent notamment des métaux d'apport, du matériel de soudage, des équipements de sécurité et des appareils à gaz.

Les métaux d'apport, les machines de soudage et les équipements de manutention du gaz sont principalement importés des États-Unis, tandis que la Chine constitue un important pays fournisseur d'équipements de soudage, d'outils industriels et d'équipement de protection individuelle, tels que des gants, des masques, des casques et des vêtements de protection. Messer importe également des produits provenant d'autres pays, dont l'Inde et le Pakistan.

En 2024, Messer a évalué les fournisseurs représentant environ 80 % de ses dépenses totales en matière d'approvisionnement. Cette phase visait à établir une visibilité initiale et des mécanismes de contrôle pour les fournisseurs les plus significatifs de Messer sur le plan financier.

En 2025, Messer a élargi le nombre total de fournisseurs faisant l'objet d'une évaluation, y compris des fournisseurs ayant des opérations ou des liens d'approvisionnement, en Chine, en Inde et au Pakistan. La moitié des fournisseurs évalués font l'objet d'un dépistage et d'un suivi continus quotidiens au moyen d'un système de gestion tiers. Des mesures seront déterminées et mises en œuvre conjointement avec le fournisseur, au cas par cas, si des risques élevés potentiels ou des incidents sont identifiés.

Mesures correctives et indemnisation pour perte de revenus

Messer n'a identifié aucun cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

En conséquence, Messer n'a constaté aucune perte de revenus pour des familles vulnérables découlant de mesures prises visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Formation des employés

Les employés de Messer sont tenus de suivre chaque année un cours d'apprentissage en ligne sur l'Éthique et le Code de conduite, dont les thèmes alternent entre les années paires et impaires. L'un des modules, intitulé Travailler avec des tiers, traite de l'importance de faire preuve de vigilance à l'égard des signes indiquant qu'un fournisseur pourrait recourir au travail forcé ou porter atteinte aux droits de l'homme. Ce module a été abordé lors de la formation dispensée en 2024 et le sera de nouveau en 2026. Pour compléter la formation, les employés doivent certifier, chaque année, qu'ils ont pris connaissance du Code de conduite et du Supplément du Code des Amériques, qui comprennent chacun une section sur la protection des droits de l'homme et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Évaluation de l'efficacité

Messer n'a pris aucune mesure visant à évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, nous attestons avoir examiné les informations contenues dans le présent rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Au meilleur de nos connaissances, et après avoir exercé une diligence raisonnable, nous attestons que les informations contenues dans le présent rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Nous attestons en outre que le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Messer Canada Inc. et que nous avons le pouvoir de lier Messer Canada Inc.

Elena Skvortsova

Présidente et directrice générale
Messer Canada Inc.
Le 2026

Marcos Etcheverrigaray

Vice-président, Pays MPG
Messer Canada Inc.
Le 2026



Messer Canada Inc.

5860 Chedworth Way
Mississauga, ON
L5R 0A2 Canada
Tél 1-888-256-7359
info@messer-ca.com
www.messer-ca.com
www.shop.messer-ca.com

